



VACAF

Les conditions

L'aide aux vacances enfants (AVE)

Il faut :

- être allocataire de la Caf du Nord en octobre 2024,
- avoir au moins 1 enfant à charge né entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2018,
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 850 € en janvier 2025.

L'aide aux vacances familiales (AVF)

Il faut :

- être allocataire de la Caf du Nord en octobre 2024,
- avoir au moins 1 enfant à charge né entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 octobre 2024,
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 850 € en janvier 2025.

Si vous avez bénéficié de l'AVF en 2022, 2023 ou 2024, vous ne pourrez pas en bénéficier en 2025.

L'aide au transport

Il faut :

- être bénéficiaire de l'AVF,
- partir à plus de 200 km de son domicile,
- réserver le séjour dans une structure labellisée Vacaf,
- régler une partie du séjour pour confirmer votre réservation,
- réaliser le séjour entre le 5 juillet 2025 et le 31 août 2025.

